



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030131

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/02/2024 9H13 C:000235 I:02416
V/REF : 4561327
V/Email reçu le Lundi 19/02/2024 a 9H13

**LE TERRA LUMINA
C/CARRE SYNDIC
TSA 8128
13291 MARSEILLE CEDEX 9**

SELON DEVIS N° 4020029

IMMEUBLE : TERRA LUMINA
ALLEE DU VALLON DE L ERMITE
ALLEE FONTAINE VEYRE
13009 MARSEILLE

26 Mars 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAT 8

MME FARINES AU 06 81 70 67 75

LOGEMENT DU DESSUS MADAME ARDILOUZ 09 50 13 02 47 / 06 99 23 56 46

MOTIF : REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA COLONNE EP FUYARDE

Votre accord sur notre devis n° 4020029 du 13/02/2024 d un montant de
379,50€ TTC

Donneur d'ordre : M. Y JEAN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de
l'immeuble.

TRAVAUX REALISES LE 05/03/2024

MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN SPECIALISE ET D'UN VEHICULE ATELIER

DEPOSE DE LA COLONNE EP PVC DN100

DECOUPE DE 5CM DU TUBE PVC SOUS LES DALLES

FOURNITURE ET POSE D'UNE PIPE DN100 AVEC JOINT D'ETANCHEITE

REPRISE DES COLLAGES DES ELEMENTS DE LA COLONNE

NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : TL LCOMPTER Email envoyé le 06/03/24 a 07H51 M. Y JEAN

TL LGESTION Email envoyé le 20/02/24 a 10H03 M. Y JEAN

BONJOUR,
NOUS N'ARRIVONS PAS A JOINDRE MME FARINES.
POUEZ VOUS ESSAYER DE LA CONTACTER POUR FIXER UN RDV SVP ?
NOUS AVONS BLOQUÉ UN CRENEAU LE 22/02 A 10H POUR REALISER LES TRAVAUX.
CORDIALEMENT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030131

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	FOURNITURES	45,00	45,00
1,00	DEPLACEMENT ET MAIN D'OEUVRE	300,00	300,00
TOTAL H.T.			345,00
T.V.A. a 10,00%			34,50
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>379,50</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN